


| | |
|--|---|
| <p>COMMUNE de SEYSSES 10 Placé de la Libération 31600 SEYSSES</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p> |
| <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 29 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 29</p> | <p>L'an deux mille quatorze, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 1^{er} avril 2014</p> |
| <p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre COSSAT, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE, Eva FLORES.</p> <p>PROCURATIONS :</p> <p>ABSENTS :</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p> | <p>REÇU LE :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>- 7 AVR. 2014</p> </div> <p>À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> |
| <p>N° 4203</p> <p>OBJET :</p> <p>Election des adjoints</p> | <p>Aux termes de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.</p> <p>Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.</p> <p>Après appel à dépôt des listes auprès du maire, une liste a été déposée : Liste FABRE Geneviève.</p> <p>Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre de bulletins : 29 ➤ bulletins blancs ou nuls : 8 ➤ suffrages exprimés : 21 ➤ majorité absolue : 11 <p>A obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste FABRE Geneviève : vingt et une voix (21) <ul style="list-style-type: none"> • La liste présentée par Geneviève FABRE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats y figurant. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe. |
| <p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : - 7 AVR. 2014</p> | <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 avril 2014</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p>  |